PROGRAMME

DE LA

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES LATINES

FONDÉE PAR L'ASSEMBLÉE CONSTITUTIVE DU 23 MARS 1923

(Siège social : à la Sorbonne, Institut de Latin).

La *Société des Études latines*, fondée en 1923 par J. MAROUZEAU, a pour objet de grouper les personnes qui s'intéressent aux études latines : Français et étrangers, membres des différents ordres d'enseignement, savants, étudiants, humanistes, représentants des diverses disciplines : philologie, linguistique, littérature, histoire, sciences auxiliaires, et de réaliser entre ses membres une libre collaboration, susceptible d'améliorer les conditions du travail scientifique et de l'enseignement.

Le Bureau est constitué comme suit pour l'année 1990 :

Président : M. J. CHOMARAT.

Vice-Président : M. D. BRIQUEL.

Administrateur de la Société et directeur de la Revue : M. A. MICHEL.

Secrétaire général : M. A. ARCELLASCHI.

Secrétaire-trésorier : M. J. Ch. DUMONT.

La Société travaille en collaboration avec un grand nombre de Sociétés et de Revues de France et de l'étranger. Les membres suisses romands ont constitué en 1932 un *Groupe romand*, les membres alsaciens en 1946 un *Groupe strasbourgeois*. La Société tient des séances communes avec l'*Association des Études grecques* et organise régulièrement des *excursions-congrès* destinées à établir le contact avec les latinistes de province et de l'étranger. Enfin elle est membre de la *Fédération internationale des Associations d'études classiques* organisée sous le patronage de l'UNESCO et figure parmi les *editores* du *Thesaurus linguae latinae*.

Les séances de la Société sont consacrées à des communications et discussions soit sur des questions particulières à telle discipline soit sur des sujets d'intérêt général : travaux en cours, comptes rendus de publications récentes, rapports sur l'état actuel des principales questions, sur le progrès et la coordination des différentes disciplines ou des mêmes disciplines dans différents pays, exposés de doctrine, discussion des méthodes de recherche et d'enseignement, examen des relations entre l'enseignement et la science, enquête et suggestions sur des sujets d'ordre pratique, tels que : documentation, édition, impression, mises au point et orientations pour les étudiants et les chercheurs.

Les séances ont lieu à la Sorbonne, amphithéâtre Michelet, le 2e samedi de chaque mois, à 16 heures 30 (réunion libre à 16 heures).

La **Revue des Études latines**, organe de la Société, publie, outre les *Comptes rendus des séances*, une *Chronique* destinée à renseigner les membres sur l'activité de la Société et d'une façon générale sur la documentation relative aux études latines, un *Bulletin critique* où sont recensés les ouvrages récemment parus, ainsi que des articles scientifiques, en langue française exclusivement.

Le **Comité de rédaction** de la *Revue des Études latines* est formé par les membres du Bureau de la Société des Études latines, constitué comme il a été dit

plus haut. Ce comité anime la *Revue*, il en assure la promotion, il suscite la collaboration de savants étrangers qui acceptent de donner leurs textes en français. Il répartit entre les spécialistes des différentes disciplines les ouvrages adressés pour compte rendu à la *Revue des Études latines* par les éditeurs français et étrangers.

Pour former le Comité de lecture, l'Administrateur fait appel aux spécialistes de langue et de littérature latines, ainsi qu'à des spécialistes en archéologie antique, études juridiques, linguistique, histoire ancienne. Participent notamment à ce Comité MM. M. LEJEUNE, J. HEURGON, P. GRIMAL, J. FONTAINE, membres de l'Institut de France, J. BEAUJEU, J. CHOMARAT, P. FLOBERT, A. HUS, H. LE BONNIEC, J. LE GALL, A. MICHEL, J. PERRET, J.-Cl. RICHARD, G. SERBAT, H. ZEHNACKER, professeurs à la Sorbonne.

NOTE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Comme on ne saurait manquer de le constater, ce numéro est volontairement allégé. On voudra bien excuser cette amputation nécessitée par la situation financière de notre entreprise et croire que la dureté du remède pense assainir un mal passager. Certaines rubriques ont été, momentanément, suspendues et reportées au numéro prochain. Dans le cadre de ce qu'il nous semblait pouvoir publier, cette année, on constatera que rien n'a été supprimé de ce qui constitue le fond scientifique et substantiel de notre Revue.

Les comptes rendus des séances de la Société des Études latines n'ont pas été épargnés. Il nous faut cependant faire figurer ici l'extrait capital de l'

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

du samedi 8 décembre 1990

Président : M. S. LANCEL

A la suite de l'annonce du désir de M. P. GRIMAL de renoncer à ses fonctions d'Administrateur, suivie de celle de M. J.-P. NÉRAUDAU, Sécrétaire trésorier, le Président propose aux suffrages des membres de la Société :

— d'une part un vote sur la candidature de M. Alain MICHEL à la charge d'Administrateur de la Société des Études latines;

— d'autre part la liste nouvellement constituée pour la composition du bureau :

Président :	M. J. CHOMARAT
Vice-Président :	M. D. BRIQUEL
Secrétaire général :	M. A. ARCELLASCHI
Secrétaire trésorier :	M. J. Ch. DUMONT
Commissaires aux comptes :	M^me^ F. CHEVASSUS, MM. L. DURET, P. FLOBERT, P. JAL, G. SERBAT.

Par deux votes distincts à bulletins secrets, M. Alain MICHEL, premièrement, est élu Administrateur (58 voix sur 81 votants, 17 bulletins blancs, 1 nul)

et, deuxièmement, la liste sus-dite recueille 73 voix sur 82 votants, 7 bulletins blancs et 2 nuls.

André ARCELLASCHI,
93, avenue de la Résistance
93340 Le Raincy

NOTE DU SECRÉTAIRE TRÉSORIER

L'adhésion à la Société comporte une cotisation annuelle de 300 francs pour la France et l'étranger.

Les membres de la Société à jour de leur cotisation ont droit au service gratuit de la *Revue*. Tous les chèques doivent être libellés à l'ordre de la Société des Études Latines, sans nom de personne. Les chèques postaux doivent être virés *directement* au compte de la Société : 550 54 X, Paris; les chèques bancaires doivent être adressés au trésorier, M. J.-C. DUMONT, 7, rue Heyrault, 92100, Boulogne-Billancourt.

Les sociétaires sont priés de bien vouloir régler leur cotisation au début de l'année civile, les retards mettant en péril la publication de la *Revue*. Les sociétaires étrangers sont priés de bien vouloir utiliser uniquement des virements postaux au compte postal de la société indiqué plus haut, en raison du montant élevé des frais bancaires de transfert ou recouvrement.

Les changements d'adresse doivent être notifiés au trésorier.

L'abonnement à la *Revue* pour les collectivités : Bibliothèques, sociétés, etc., est fixé au prix de 325 francs pour la France et l'étranger. Les demandes d'abonnement et commandes doivent être adressées à l'éditeur dépositaire :

Société des Belles Lettres, 95, boulevard Raspail, 75006 Paris.

ADDENDA

1. Nous prions M. P. JAL de bien vouloir excuser l'erreur de composition qui, dans le précédent volume, a placé ses *textes d'appui* aux pages 176-178 au lieu de 140 et sq.

2. Nos remerciements sincères vont à M^lle^ le professeur L. DESCHAMPS qui a accepté de relire les épreuves de ce volume avec un dévouement et une promptitude magistrales.

Le Secrétaire général.